

Convention collective nationale
IDCC : 240. – PERSONNEL DES GREFFES
DES TRIBUNAUX DE COMMERCE
(14 novembre 1957)

ADHÉSION PAR LETTRE DU 15 NOVEMBRE 2010
DU SPAAC À LA CONVENTION COLLECTIVE

NOR : ASET1051484M
IDCC : 240

Paris, le 7 décembre 2010.

*Le SPAAC CFE-CGC, 39, rue Edgar-Quinet, 92240 Malakoff, à
la direction générale du travail, dépôt des accords, 39-43, quai
André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le syndicat national du personnel d'encadrement et assimilés, des avocats salariés, des cabinets d'avocats, autres professions du droit et activités connexes CFE-CGC (SPAAC CFE-CGC) adhère à la convention collective nationale réglant les rapports entre les greffes des tribunaux de commerce et leur personnel.

Vous trouverez, sous ce pli, les notifications relatives à cette adhésion.

Vous remerciant d'en prendre note, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente.